

CREDI
27
OCTOBRE
1943.
83^e ANNEE
N° 80

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis Dr. : A. COUESLANT † (1868-1942)

LE DEVOIR PUBLIC

Au cours du récent séjour qu'il fit à Paris, le président Laval a réuni les hauts magistrats et leur a tenu des propos que tous les Français doivent entendre. Il a montré aux procureurs généraux que la mission de justice qu'ils ont à remplir, mission toujours sacrée, revêt actuellement une gravité et une importance nouvelles, du fait des atteintes portées constamment à l'ordre public.

Même si l'on a souci de ne se laisser aller à aucune exagération, on est bien obligé de reconnaître que le terrorisme montre une audace invraisemblable, à tel point qu'on se demande s'il ne se croit pas assuré de l'impunité. Pourtant la répression est vive et il faut rendre hommage aux défenseurs de l'ordre, qui témoignent en l'occurrence de beaucoup de vigilance et de courage.

Mais le mal est profond et, sans doute, les remèdes efficaces doivent-ils être plus sérieux qu'à l'ordinaire.

En certaines régions, des résultats ont été obtenus qui semblent prouver que les moyens dont dispose la justice et la police suffisent, s'ils sont

bien employés. A ce sujet, le président Laval a pu dire qu'en ces circonstances et en ces lieux « une situation délicate a été transformée en une situation favorable ».

Aux magistrats de faire leur devoir; au public de ne point les gêner par des manifestations inconvenantes. Car le public a aussi un devoir à remplir en ces moments difficiles.

Il doit d'abord ne point ménager sa gratitude et son respect à ceux qui s'exposent à un danger quelconque, en accomplissant leur tâche professionnelle. Il doit encore, il doit surtout, refuser de professer cette absurde opinion d'après laquelle le bien peut provenir de l'exécès du mal.

Quelle que soit la situation du pays où il s'est manifesté, le terrorisme est un fléau épouvantable. Il n'est pas permis de douter que si l'assassinat, le pillage, l'incendie pouvaient se répandre dans le nôtre, c'en serait fait de notre civilisation.

Le mal causé, aujourd'hui, à la France continuerait à la ravager, et il faudrait un long temps pour qu'elle s'en pût guérir.

LES ATTENTATS TERRORISTES

Une usine attaquée en Corrèze

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le veilleur de nuit d'une usine de la Corrèze a été attaqué par quatre terroristes qui, après l'avoir réduit à l'impuissance, ont déposé quatre bombes dans l'établissement. Les engins ont explosé, causant d'importants dégâts.

La Légion d'honneur à un cheminot

La croix de la Légion d'honneur vient d'être remise à M. Ryckebusch, chauffeur de route au dépôt de Dunkerque, qui s'est distingué récemment lors du déraillement d'un train. Le mécanicien ayant été atteint par des balles, M. Ryckebusch lui porta secours et prit la direction du convoi.

Intendant de police de Toulouse, assassiné

Samedi 23 octobre, à 20 h., à Toulouse, alors qu'il regagnait son domicile, il se disposait à franchir le seuil de sa villa, M. Barthelet, intendant de police de la région de Toulouse, a été lâchement assassiné par un individu qui, posté à proximité immédiate de l'immeuble a tiré sur lui plusieurs rafales de mitraillette.

Cloué au sol, l'intendant Barthelet s'effondrait et a succombé aussitôt à ses nombreuses et graves blessures, pendant que l'assassin, utilisant une voiture garée à proximité du lieu du crime, prenait la fuite.

A la suite de cet odieux attentat le préfet régional s'est rendu sur les lieux et s'est incliné devant la dépouille mortelle de son collaborateur et a pris les mesures de police suivantes : le couvre-feu a été appliqué à partir du 24 octobre de 21 heures à 5 heures du matin sur le territoire de la commune de Toulouse. Les théâtres et cinémas seront fermés dès 20 h. 30 et toute circulation est interdite à partir de 21 heures.

Tribunal d'Etat

Le Tribunal d'Etat siègeant à Agen a condamné, pour détention d'armes, M. Frédéric Andrieu, demeurant à Vaylats (Lot), à 1 an de prison avec sursis et M. Joachim Andrieu, à 1 an de prison avec sursis et 1.200 francs d'amende.

Loterie Nationale

Le tirage de la 25^e tranche de la Loterie nationale 1943, aura lieu le jeudi 28 octobre à Paris au théâtre de la Gaîté Lyrique, à 20 heures.

En peu de mots...

- Le Prytanée de la Flèche (Sarthe) a rouvert ses portes le 24 octobre, après avoir fonctionné pendant 3 ans à Valence (Drôme).
- Le tribunal spécial de Berlin a condamné à mort le nommé Paul Ebel pour vol de volaille et de lapins.
- Plusieurs cas de poliomyélite ont été enregistrés à Limoges.
- Les corps urbains de la police de la région limousine vont être dotés d'un personnel féminin. Les femmes-agents surveilleront la rue et les lieux publics, feront la police des marchés, protégeront les femmes et les enfants.
- C'est 11.800.000 fumeurs qui auront à payer la contribution de 10 francs pour le renouvellement de la carte de tabac. Ainsi une somme de 118 millions de francs sera remise au Secours National.
- Une mine d'or d'une richesse extraordinaire a été découverte dans l'Etat de Bolivie.

CHRONIQUE DU LOT

LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE pour les foyers domestiques

Le ministre secrétaire d'Etat à la production et aux communications (section de O.C.R.P.L.) communique : Pour tenir compte de l'accroissement des besoins usagers domestiques pour l'éclairage pendant le semestre d'hiver, une décision du répartiteur de l'électricité vient de fixer aux valeurs ci-dessous les consommations autorisées limitées des foyers domestiques du 1^{er} octobre 1943 au 31 mars 1944 :

VILLES DE MOINS DE 40.000 HABITANTS		
NOMBRE de personnes	Octobre et mars (en kilowatt)	Nov. déc. janv. et fév. (en kilowatt)
1	12	18
2	16	24
3	20	30
4 ou 5	30	45
6 ou 7	42	63
8 ou 9	54	81
10 ou 11	66	99
12 et plus	72	108

Ces consommations limites seront augmentées de 7 kilowatts-heure par personne et par mois pour les foyers utilisant un chauffe-eau électrique ou un frigidaire.

Augmentation du prix du bétail de boucherie

Poursuivant la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer les conditions de ravitaillement en viande, M. Max Bonnafous, secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, vient de faire savoir que les prix à la production du bétail de boucherie étaient augmentés à partir du 25 octobre 1943. Cette hausse, plus sensible que celle déjà intervenue en juillet dernier, atteint 15 à 30 0/0, suivant la qualité.

Planteurs de tabac

Les planteurs de tabac ont tenu à Bordeaux leur assemblée générale. Une centaine de planteurs du Sud-Ouest s'étaient rendus à la convocation du bureau du groupe spécialisé. Parmi les membres appelés à siéger à la commission paritaire chargée de faire au ministre des finances des propositions pour la fixation des prix de la récolte 1942, nous relevons les noms de MM. Coudere et Cambornac, délégués du Lot.

Oléagineux

Les producteurs de tournesol sont avisés qu'ils pourront livrer leur récolte à partir du 20 octobre aux organismes-stockeurs ci-après : Huileries du Lot, à Cahors. Lambert, négociant à Cahors. Labarthe, négociant à Puy-l'Evêque. Lagarde, négociant à Gourdon. Chassaing-Claval, négociant aux Quatre-Routes. Larribe, négociant à Biars-sur-Cère. Roy, Syndicat corporatif agricole d'approvisionnement, à Figeac. Granot, négociant à Cahors. Lérin, négociant à Lalbenque. La graine devra être livrée saine, sèche, loyale et marchande (bonne moyenne de l'année).

Les agriculteurs ayant passé un contrat de culture devront obligatoirement effectuer leur livraison par l'intermédiaire du courtier-rassembleur qui leur a fait souscrire le contrat.

Appel aux foyers très peuplés

Les familles comptant au moins six enfants — vivants ou décédés — ont le plus grand intérêt à entrer en rapport avec l'Association Nationale des Familles Françaises de six enfants et plus (à Morlhon par Villefranche-de-Rouergue, Aveyron), qui groupe ces familles pour défendre leurs droits particuliers.

Cèpes phénomènes

En procédant à la cueillette de cèpes, M. Valette, négociant en truffes à Gourdon, en a trouvé un pesant plus de 2 kg.

Sa récolte d'une demi-heure, qui comportait quatre de ces cryptogames, dépassait 5 kg.

Achat de porcelets

Il est rappelé à tout acheteur de porcelets qu'ils ne peuvent se procurer cette catégorie de bétail dans un département autre que le Lot, sans se faire délivrer par le maire de leur commune un certificat attestant qu'ils ont souscrit une déclaration d'abatage familial, conformément aux instructions de l'arrêté du 15 janvier 1942. Ce certificat devra être présenté au directeur des Services agricoles, à Cahors, moyennant quoi il leur sera délivré une autorisation d'achat.

A l'intérieur du département, l'achat et la circulation des porcelets restent libres.

M. Jean NOUYRIT, professeur de musique, reprend ses cours et leçons particulières de solfège, violon et violoncelle, 11, boulevard Gambetta.

CAHORS

CROIX-ROUGE Cours de secouristes

Des cours de secouristes vont être professés à nouveau, cette année à Cahors.

Les indications de jours, heures et lieu de réunion seront portés prochainement à la connaissance du public par voie de presse.

Des docteurs et infirmières y enseigneront les moyens d'immobiliser un membre fracturé, poser un garrot pour arrêter une hémorragie, appliquer un premier pansement sur une plaie, pratiquer la respiration artificielle, ramener une personne électrocutée, soigner un sujet victime d'une syncope ou d'une crise convulsive, etc....

Ces cours s'adresseront aux adultes des deux sexes qui en trouveront l'application dans la vie familiale aussi bien que dans leurs occupations professionnelles, ainsi qu'aux jeunes gens et jeunes filles susceptibles d'être employés dans des organismes répondant aux nécessités de la vie actuelle.

Messieurs les membres de l'enseignement sont particulièrement invités à suivre ces cours qui leur permettront d'en diffuser les notions élémentaires dans les écoles. Les lauréats de l'examen, qui suivra cet enseignement, recevront un certificat délivré par la direction de la Croix-Rouge française et en plus une carte d'identité secouriste pour ceux qui consentiront à être utilisés dans les circonstances exceptionnelles pouvant se produire.

Les candidats adresseront avant le 1^{er} novembre, leur demande d'inscription à la délégation de la Croix-Rouge française du Lot, 8, rue Jean-Vidal à Cahors avec indication de leurs nom, prénoms, date de naissance et adresse.

L'exposition de la Famille Française à Cahors

L'exposition de la Famille Française sera inaugurée jeudi 28 octobre à 11 h., par M. Loïc Petit, préfet du Lot. Elle durera trois jours : du jeudi 28 au samedi 30 octobre.

Elle se tiendra dans la salle du conseil général, à la préfecture et sera ouverte de 14 h. à 18 h.

A cette occasion deux séances cinématographiques seront données en dehors de l'exposition, le vendredi 29 octobre.

1^o Au Palais des Fêtes en matinée à 15 h. pour les familles et à 17 h. une nouvelle séance pour les Pupilles de la marine.

2^o A l'Eden en soirée à 20 h. 30 conférence et projection (sur invitation). Voici les films qui seront projetés : *Alerte, Vire, Le jardin en fleurs et Première Valse.*

Evadé et repris

Le nommé Bach, condamné il y a quelques mois par la Cour d'assises du Lot, à 5 ans de prison pour vol d'une centaine de bicyclettes avait été envoyé dans un camp de travaux pénitentiaires aux environs de Décazeville.

Ces jours derniers il s'évada du camp, déroba une bicyclette, des lapins et se dirigea sur Cahors.

Mais en cours de route il fut arrêté par des gendarmes. Présenté au Parquet il a été, après interrogatoire, écroué à la prison.

COMMERÇANTS ! ■ ■ ■ ■ ■
INDUSTRIELS ! ● ● ● ● ●
PARTICULIERS ! ■ ■ ■ ■ ■

Pour vos Transports

consultez à CAHORS

MAISON P. NOYER

qui met à votre disposition sa nouvelle organisation de groupages rapides toutes directions

Principales villes desservies : TOULOUSE - PARIS - LYON - MARSEILLE - BORDEAUX - NIMES - MONTPELLIER - CARCASSONNE - PAU - TARBES - AGEN - NARBONNE, etc....

et toutes les principales villes de France, dans les deux sens

N'hésitez pas à nous consulter, nous pouvons accélérer vos livraisons.

RAPIDITÉ — SÉCURITÉ
TARIFS HOMOLOGUÉS
Pour tous renseignements s'adresser à nos bureaux

CAHORS A TRAVERS LES AGES

L'instructive série de causeries données par M. Jean Fourgous sur les grands faits de l'histoire de Cahors s'est poursuivie devant un public attentif, et que le sujet traité par l'éminent conférencier intéressait vivement. Dans cette suite de troubles puis d'apaisements, de ruines puis de relèvements qui constitue la trame de la vie de la Cité à travers les âges, l'auditoire pouvait trouver des motifs de confiance et de réconfort appliqués à la situation présente de notre grande patrie.

M. Jean Fourgous a rassemblé les principaux événements de l'histoire cadurcienne en quatre grandes parties. D'abord l'époque gallo-romaine et celle du haut moyen-âge sur laquelle on a peu de documents et dont il ne subsiste que de rares vestiges, qui permettent pourtant de croire que la « Divona cadurcorum » connut en cette période une époque de haute civilisation et de prospérité.

La seconde période commence après les invasions des sarrasins et les ravages causés aux IX^e et X^e siècles par les Normands venus de Bordeaux, où Cahors rebâti s'enferme dans ses remparts. Il vit sous la souveraineté de ses évêques devenus comtes de la ville.

Au XII^e siècle, lointain prélude de la guerre de Cent ans, déjà Cahors est, comme tout le comté de Toulouse, revendiqué par le roi d'Angleterre et il subit les dures atteintes de ces prétentions rivales. Il est pris d'assaut par Henri II d'Angleterre en 1159 et une deuxième fois en 1185 par Richard Cœur de Lion. A la mort de ce dernier notre ville fait retour au comté de Toulouse.

Une des caractéristiques de cette période dont nous ne pouvons rappeler toutes les péripéties, c'est du point de vue local, l'importance prise par les marchands et les « banquiers » dont l'influence et l'activité s'étendaient au loin et dont certaines pratiques d'usure contribuèrent à donner aux « Cahorsains » une fâcheuse réputation dans le monde chrétien.

C'est à cette époque aussi que s'installèrent dans notre cité de nombreux ordres monastiques : Templiers, Cordeliers, Dominicains, Augustins, Bénédictins, etc. et que fut organisé le Consulat chargé d'administrer la ville sous la souveraineté du comte-évêque. Bien entendu les conflits furent nombreux entre l'évêque et les consuls dont l'autorité allait grandissant.

Ces conflits, qui donnèrent lieu à des arrangements successifs, n'empêchèrent pas l'édification de grands monuments. C'est l'époque de la construction de la cathédrale, de l'Eglise Saint-Géry, de l'Eglise Saint-Urcisse et enfin du Pont-Neuf si stupéfiamment détruit il y a quelque 30 ans.

Comme on le voit, si lointaine que nous paraissent cette période de la vie de notre Cité, elle y reste encore présente par les superbes monuments qu'elle y a laissés et dans lesquels, par une tradition que rien n'a pu briser, les Cadurciens d'aujourd'hui s'assemblent comme le faisaient, il y a 6 et 7 siècles, les cadurciens d'autrefois.

M. Jean Fourgous en vint ensuite à la fin du moyen âge et à cette Guerre de cent ans qui causa tant de misères dans notre région et dont les désastres ont laissé des souvenirs qui sont loin d'être complètement effacés.

Mais d'abord il évoque, après les glorieuses entrées royales de Philippe le Bel, de Charles le Bel et de Philippe VI, qui furent l'occasion de fêtes magnifiques, un événement dont Cahors reste fier : la construction de ce Pont Valentré (en 1308) unique en Europe et qui reste la gloire et l'orgueil de notre Cité.

Presque contemporaine fut l'élévation au trône pontifical d'Avignon de Jacques Duèze, Cadurcien, devenu Pape sous le nom de Jean XXII. Tous les Cadurciens savent la protection dont il couvrit sa ville natale et que c'est à lui que Cahors dut d'être doté de cette Université qui pendant 500 ans fera de notre ville un des grands foyers intellectuels de France et d'Europe.

C'est après que commentent les tragiques péripéties de la Guerre de cent ans, qu'il est impossible de rappeler en détail. Tout de même il est remarquable que grâce à ses remparts Cahors ne fut jamais prise et put échapper ainsi aux ravages qui dévastaient le pays. Toutefois, après le désastre de Poitiers et le traité de Brétigny, Cahors fut rendue aux représentants du roi d'Angleterre. Mais quelques années après le Query se souleva à la voix de l'archevêque de Toulouse et peu à peu par une lutte incessante se libéra du joug anglais qui laisse le pays dans un état d'effroyable misère.

Comme les maux ne vont jamais seuls, Cahors connut dans cette même période, des calamités telles que de désastreuses crues du Lot, de terribles disettes, une peste qui fit beaucoup de victimes et même des tremblements de terre.

Ainsi qu'on le voit l'existence de notre pays n'est pas tissée que dans la soie et le velours. Au cours des âges il a connu tous les malheurs, il a subi toutes les épreuves, mais il ne s'est jamais laissé abattre. C'est ce que nous montre l'histoire de Cahors qui est un raccourci de l'histoire de la France.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45, dimanche matinée à 14 h. 45. LE ROI S'AMUSE, avec Michel Simon. Complément et Actualités.

Nota. — La direction fait savoir à sa clientèle qu'à partir du jeudi 28 courant il y aura séance en soirée tous les jeudis à venir.

LYCEE GAMBETTA

Résultats des examens du Baccalauréat
Sessions juin-septembre 1943

Classe de mathématiques : Barrier (mention bien), Bettini (mention assez bien), Boudet (A.B.), Cappus (A.B.), Costes (A.B.), Delpech (A.B.), Kuhn, Lacaze, Leymarie (A.B.), Malevergne (B.), Morer, Nault, Solacroup, Vaissie, Larrive, Latapie, Tronche.

Philo-Lettres : Arnaudet, Blanc, Bordes, Boudet, Calvet, Cazes, Coulon, Delmas, Grenier, Labastie, Lagarde, Pierre-Jean (A.B.), Lagarde Pierre-Marius, Lanxat, Ricros, Roux (A.B.), Vi-guier.

Philo-Sciences : Costes, Gisclard, Marmisse, Massol.

Première A : Barbe, Basile (B.), Boudorgues, Bris (A.B.), Clavières, Combe (A.B.), Courtiol, Crubillé Bernard, Fabre Jean, Fabre Michel, Faure, Gayet, (B.), Guiraudet (A.B.), Jourdan, Mailhol, Mazars, Mazerolles (A.B.), Meurillon, Nadal, Pasquie, Valat, Vedel.

Première B : Bennet (A.B.), David, Del Monte (B.), Faurie, Lascombes (B.), Laurié, Magné, Mourguès, Ségala, Simoneau, Wolgust.

Première C : Bourrières, Castéra, Fontainé (B.), Laviale, Marty, Pannouche, Sanchez.

Première M : Barry, Bourgoïn, Lacarrière, Pouzols, Rigal, Sagnes, Serres, Tchervinsky.

Elèves instituteurs : Bordes (A.B.), Cantineau, Delpy, Fabre, Fargues (A.B.), Lablanche, Lalande (A.B.), Lepetit (A.B.), Marrot, Mesnard (A.B.), Vergnet, Vincent.

Examens des boursés : 1^{re} série : Couderc, 2^e série : Aubry, Bousquet, Duthu, Rigal, Vignon, 3^e série : Auzelly, Bassoul, Pinthon.

Certificat d'études classiques : Belvezet, Milhau André.

Certificat d'études secondaires 1^{er} degré : Costes, Didier, Dubernat, Lacam, Poussou, Soulié, Fontanel, Milhau, Munro.

BREVET ELEMENTAIRE

Résultats définitifs. — Sont définitivement reçus, sur 58 candidats et 58 candidates :

MM. Bernardie Maurice, Bisserbe Ferdinand, Chalou Lucien, Charazac Jean, Irlès Guy, Jammes Lucien, Lompéch Raymond, Polet Gilbert, Primard Jean, Veillot Georges.

Mlles Bruget Marie, Calméjane Odette, Costes Thérèse, Delcros Renée, Doumeq Odette, Dufour Marcelle, Fournet Jeanne, Gineste Anne-Marie, Lasserre Odette, Llumbiarres Henriette, Malgouyard Andrée, Maury Odette, Riol Georgette, Vistour Marie-Rose.

Brevet d'enseignement primaire supérieur

Sont définitivement admis :

MM. Bernardie Maurice, Chalou Lucien, Charazac Jean, Rivière Georges, Jammes Lucien, Lompéch Raymond, Mazzetti Philippe, Thomas André.

Mlles Gineste Anne-Marie, Julé Jacqueline, Lasserre Odette, Riol Georgette.

Mauvaise piqure

En recousant une attache de peignoir, Mlle Vergnolle, ouvrière coiffeuse, s'est piquée à l'index de la main gauche. Cette blessure s'infecta et Mlle Vergnolle devra observer un repos de 12 jours.

Mort de M. Bourjade

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Robert Bourjade, professeur de musique à Cahors, directeur de l'Avenir Cadurcien, premier prix de violoncelle du Conservatoire, décédé à l'âge de 37 ans.

M. Bourjade était une physionomie très sympathique de notre ville où il comptait de nombreux amis. Professeur de musique, il assura l'éducation musicale d'un grand nombre d'élèves, qui tous appréciaient ses qualités, son talent de musicien.

Ses obsèques ont été célébrées samedi matin. Le corbillard recouvert de nombreuses et belles couronnes a été suivi par une foule nombreuse au cimetière.

Nous saluons la mémoire du regretté disparu, et nous adressons à Mme Bourjade, à ses enfants, à la famille, nos sincères condoléances.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Moine, gendarme en retraite, décédé dans sa 67^e année, en son domicile rue Foch.

Nous adressons à sa veuve, à ses filles, ainsi qu'à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Pour le dépôt des matériaux

Le maire de la ville de Cahors informe MM. les entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics, ainsi que les transporteurs, que la décharge dite de « l'Usine à gaz » sera fermée à compter du lundi 25 octobre 1943.

Le dépôt des matériaux de toute nature devra obligatoirement être effectué à la décharge ouverte à l'emplacement du nouveau cimetière.

Perception

M. Vitrac, percepteur dans les Deux-Sèvres, est nommé à Puy-l'Evêque en remplacement de M. Ressayguier, admis à la retraite.

Foie, sang et peau...

...vont de pair. Aussi, aux maladies de peau, opposez les Sels Largin, à base de Chlorure de Magnésium, qui exercent simultanément une action éliminatrice sur le foie et dépurative sur le sang : 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4550.

SPORTS

FOOT-BALL-ASSOCIATION

Championnat des Pyrénées Juniors à Caussade

Nos jeunes espoirs en déplacement à Caussade ont remporté une belle victoire sur l'équipe junior du Stade Caussadais qu'ils ont battue par 4 buts à 1. Splendide partie de nos joueurs qui ont su appliquer fort à propos les conseils de leur « manager » Bazillou. La ligne de demis qui se distingua particulièrement au cours de cette rencontre mérite une mention spéciale. Les avants auraient intérêt à faire preuve d'un peu plus de dynamisme. Toutes nos félicitations à nos jeunes. — M. A.

S.C. (1) contre Lectoure

L'équipe I du Stade Cadurcien après un repos dominical favorable au rétablissement de certains joueurs affrontera dimanche prochain, à Cahors, en championnat des Pyrénées, promotion d'honneur, la valeureuse équipe de l'U.S. Lectoure. Le onze cadurcien se présentera au grand complet grâce à la rentrée de Cutille, Clavières et Bastide, heureusement rétablis. Dans un prochain article nous donnerons de plus amples détails sur cette rencontre.

Le président et le Comité d'Association souhaitent la bienvenue aux valeureux joueurs Vailles et Xaumié de retour des Chantiers de la Jeunesse qui viendront renforcer notre brillante équipe. — M. A.

Entraînements. — Dorénavant les entraînements auront lieu au gymnase municipal.

Équipe I et Réserves : tous les mercredis, de 20 h. 30 à 22 h.

Juniors et Cadets : tous les vendredis, de 20 h. 30 à 22 h.

Rugby

Stade Cadurcien (Juniors) bat U.S. de Gourdon (Juniors) de 26 points à 6. — Partie agréable à suivre, les attaques se succèdent sans arrêt ; la première mi-temps, malgré une supériorité du Stade en lignes arrières fut assez équilibrée. Par contre, en deuxième mi-temps, nos bleus et blancs réussirent à imposer nettement leur jeu, le score dispense de tout commentaire. A Gourdon, bons éléments ; ils doivent, avec de l'entraînement, redonner au rugby sa vitalité. Continuez à travailler dirigeants gourdonnais, vous êtes sur la bonne voie et nous sommes prêts au Stade à vous aider.

A Cahors, les rentrées inattendues de Noyer, Frayssinell et Gramont donnèrent à l'équipe le mordant et l'assurance qui lui faisaient défaut. L'équipe n'est pas encore au point : notre sympathique Seillant y pourvoira et si nos équipiers continuent à suivre ses conseils, ils feront une saison aussi brillante que la saison écoulée.

A signaler, la belle partie fournie par l'ailé Gaillard, Bisme de Garrouty, de Bouillaguet et de Barreaud.

Stade Cadurcien (Seniors) bat U.S. d'Objat (Seniors) de 6 points à 3 (1 essai, 1 but sur coup franc) à (1 but sur coup franc). — La partie fut sensiblement égale, aucune équipe ne réussissant à imposer son jeu. Les deux quinzaines jouèrent ce match avec des moyens différents. Objat joue avec ses avants, Cahors compense son infériorité dans ce domaine en alertant avec plus ou moins de bonheur ses trois-quarts. Le score nul aurait mieux reflété la physionomie du match. Cette rencontre fut monotone au possible, malgré les descentes de nos lignes arrières et les rushes des avants d'Objat.

Nos avants avaient en face d'eux, un pack lourd et mobile à la fois, jouant groupé ; ils furent dominés en touche, en mêlée et dans le jeu ouvert, sauf au talonnage où notre Vidal sortit la balle 8 fois sur 10. Pourtant à force d'énergie nos avants, réduits à 7, réussirent à la fin du match à tenir en échec le pack adverse, mais c'était trop tard, Objat ayant détaché un winger, et toutes nos attaques furent impitoyablement arrêtées. La fin de ce match fut sifflée sur les buts d'Objat.

A signaler, à Objat : la 3^e ligne : à Cahors : Frayssinell, Sote, Glénadel, Bordes, Rigaudie, Ménage. L'arbitre, M. Destic, eut une tâche difficile, il s'en tira avec tact, autorité et compétence. Nous serons heureux de le revoir.

Ne jugeons pas trop sévèrement nos joueurs, bien que nous soyons à huit jours du premier match de championnat ; recommandons-leur de se taire, et de jouer au lieu de discuter en cours de partie. Nous terminerons en formulant le vœu que dimanche nos puissions mettre en ligne la meilleure formule avec les meilleurs éléments. Tous, dimanche prochain, à Souillac, pour encourager nos bleus et blancs. — Remember.

Jeudi soir à 20 h. 30, entraînement en salle. Sont convoqués : Rigaudie, Pechberty, Vidilles, Bru, Desprat, Fréjaville, Vidal, James, Carmen, Mourguès, Sote, Glénadel, Bordes, Olive, Mariel, Magnani, Rouvières, Brunk, Eugène, Cubaynes, Capis. Jeudi, à 17 heures : les joueurs ci-dessus disponibles.

A SOUILLAC

Rugby. — A ce jour l'U.S.S. a joué 4 matches : 3 victoires, sur St-Céré, Condat, Brive et un match perdu contre Sarlat.

Cette année l'équipe est uniquement formée de jeunes de moins de 19 ans. Il ne reste que deux joueurs de

l'équipe qui disputa la demi-finale des Pyrénées contre Gaillac. En effet, Fabre, Angey, Robert, Léry, Thibault, Jougla, Francis, Courtiol, Laverne, Sembelle, etc... sont au S.T.O. en Allemagne. Bergougnou joue en équipe 1 de Limoges ainsi que Demurel et Labro qui viennent d'aller le rejoindre. L'équipe qui rencontrera Cahors dimanche prochain sera formée : Laval, Escalier, Pradel, Maury, Cathoulié, Soler I, Schafert, Soler II, Labertrandie, Mazet, Ritou, Bottereau, Mazziérand, etc.

Cette équipe est formée de 13 jeunes de moins de 19 ans. Que feront-ils devant Cahors ? A Souillac, on ne compte pas sur une victoire, mais les sportifs souillagais comptent que les jeunes pratiqueront un rugby tout de jeu ouvert.

Pronostic : Les Cadurciens devraient s'assurer une confortable victoire sur les jeunes Souillagais encore inexpérimentés.

Arrestation d'un piller de troncs

Dans l'après-midi de vendredi, vers 14 h. 30, le gardien de la paix Labarrière était avisé qu'un individu suspect rôdait aux abords de la cathédrale. Il se rendit sur les lieux et surveilla l'individu. Effectivement, celui-ci pénétra dans la nef de la cathédrale et se mit en devoir de faire ses prières.

Cette opération fut effectuée avec momentanée, car se croyant seul, l'individu se dirigea vers le tronc de la chapelle saint Antoine-de-Padoue qu'il se mit en devoir de fracturer.

Cette opération fut effectuée avec une telle prestance que lorsque le gardien intervint, le contenu du tronc avait déjà disparu dans la poche du personnage.

Appréhendé aussitôt, il fut conduit au commissariat où il fut fouillé minutieusement. Il fut trouvé porteur d'une somme de 1,372 francs et de deux instruments lui ayant permis de commettre son méfait.

Interrogé par le commissaire de police, il déclara se nommer Aubry Edmond, sans profession déterminée, ni domicile fixe, il avoua d'autre part avoir également opéré dans les mêmes conditions à Agen et à Montauban.

Présenté au Parquet, Aubry a été écroué à la maison d'arrêt.

Maladies féminines

Elles ont souvent leur origine dans une mauvaise circulation du sang. C'est pourquoi les Gouttes Florides, qui activent la circulation et décongestionnent les organes, font tant de bien à la femme. Les troubles du retour d'âge sont atténués par cette excellente préparation. Le flacon 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 ttes phies, Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3327.

CAHORS

Cahus

Naissance. — Les époux Mignardot-Pidoux, de Cahus, viennent d'hériter d'un petit garçon qui a regu le prénom de Michel. Nous adressons au bébé nos meilleurs vœux de prospérité.

Floressas

Nécrologie. — Dimanche matin ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance venue même des communes voisines, les obsèques de notre compatriote Elie Marès, décédé à l'âge de 54 ans après une longue et douloureuse maladie. Etant très estimé de tous, il ne laisse après lui que des regrets.

Au cimetière, M. Gabriel Roux, au nom de ses amis et anciens combattants lui a adressé un émouvant adieu.

Nous adressons à son fils Eliacin, à ses frères et sœurs nos vives condoléances.

Puy-l'Evêque

Cartes d'alimentation. — La distribution des feuilles d'alimentation pour le mois de novembre aura lieu dans le local habituel les jeudi 28, vendredi 29 et samedi 30 octobre, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30 (heure légale). Le public est invité à contrôler devant les distributeurs les feuilles qu'on lui remet, car après il ne sera tenu aucun compte des réclamations.

Les fumeurs sont priés d'apporter leur carte de tabac s'ils veulent avoir le ticket d'échange.

Il est rappelé que les jeunes gens des classes 42, 41, 40 et du 4^e trimestre 39 doivent venir retirer leurs feuilles d'alimentation le vendredi 29 octobre de 9 h. à 10 h. et devront présenter au gendarme de service leur certificat de travail obligatoire.

Nécrologie. — Nous avons appris le décès à l'âge de 83 ans, de Rongeras Barthélémy, retraité de la S.N.C.F. Depuis sa retraite il s'était installé dans notre commune, lieu dit : Lagérie. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Saint-Géry

Décès. — Nous apprenons la mort de M. Ausset Abdon, propriétaire bien connu à Pasturat-Arcambal, décédé après une courte maladie.

Les obsèques ont eu lieu ce matin au cimetière de Seuzac près Larnagol, dans le caveau de la famille.

A Mme veuve Ausset, sa mère, à M^{me} Ausset Urbain, son frère, notaire à Saint-Géry, nos sincères condoléances.

Vire

Nouvelles divers. — En attendant la création prochaine d'une Agence postale à Vire, c'est M. René Maurel qui assure le transport du courrier postal et sa distribution. Nous sommes heureux de le féliciter de son zèle actif et de sa discrétion parfaite.

Mme Irène Durou institutrice à Vire, précédemment nommée à Lebreil (Lot) est maintenue à Vire et chargée de l'école enfantine nouvellement créée à titre provisoire dans notre commune par suite de l'arrivée de 20 enfants réfugiés originaires de Colombes (Seine).

Toutes nos félicitations. M. David instituteur en retraite à Vire vient de se voir maintenu dans ses fonctions de secrétaire de mairie et de secrétaire local de la corporation paysanne.

Baccalauréat. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre jeune compatriote Mlle Renée Aymard élève du lycée Clément-Marot à Cahors, fille de M. Aymard le sympathique propriétaire de la chambre commune de Vire, vient d'être reçue au baccalauréat 1^{re} partie, série moderne. Toutes nos félicitations.

FIGEAC

Figéac

Conseil municipal. — Douze conseillers présents à la séance du 8 octobre. Les absents, absents ou démissionnaires, ne sont pas remplacés. D'autres n'assistent pas aux séances.

Voie. — Des cités ouvrières intéressant l'aéronautique doivent s'élever sur divers emplacements péroriques de la ville. Le conseil approuve la proposition d'achat de quatre lots de terrain destinés à porter à 8 m. les voies de communications intéressées ; l'acquisition en sera faite par l'Etat, qui rétrocedera à la ville. Coût total de ces terrains : 43.158 francs. M. Ratier fait don gratuit du lot qui le concerne, d'une valeur estimative de 11.500 francs. Le conseil remercie le généreux donateur.

Collège. — Par suite des inscriptions nouvelles, l'internat et le demi-pensionnat comptent déjà 69 élèves. A la demande de M. le principal, le conseil vote l'achat d'un fourneau-cuisinière. Coût 10.500 francs.

Il vote aussi l'achat de 10 tables neuves pour 9.000 francs, immédiatement disponibles.

Les eaux. — Les canalisations défectueuses ayant été refaites au barrage, la distribution normale des eaux a repris sans arrêt. Le prix des compteurs d'eau est augmenté à l'achat et à la vente.

Salaires. — Une demande d'augmentation intéressant le service de surveillance au Collège des filles est ramenée à 100 francs. Salaire total, 804, au lieu de 704, nourriture et logement en plus.

Indemnité. — Une indemnité de déplacement de 100 francs par mois est accordée au garde champêtre en raison de ses frais extérieurs.

Architecte. — Le fixe est porté de 9 à 12.000. Le pourcentage est arrêté à 5 p. 100 sur projets exécutés et réalisés, 1,25 p. 100 sur projets ne nécessitant pas l'établissement d'un dossier complet. Ces allocations sont valables pour un an et tacitement reconductibles. En contre partie les obligations gratuites de l'architecte sont élargies.

Urbanisme. — Pour régularisation de forme le conseil prend un arrêté qui mandate M. Michaud, chargé de l'exécution de plan général d'urbanisme, dont les frais sont supportés par l'Etat.

Thémines

Obsèques. — Jeudi 21 ont été célébrées, avec le concours d'une nombreuse affluente et de la section légionnaire, les obsèques de M^o Odet Laval, notaire, décédé à 73 ans. Deux discours furent prononcés, l'un par M. Albet, chef de district, au nom des légionnaires anciens combattants, dont le défunt était vice-président, l'autre, par M^o Costes, notaire à Lacapelle-Marival, au nom de ses confrères du notariat. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Nous renouvelons à ses enfants, le docteur Laval et Mme Pierre Laval et à toute la famille frappée par ce deuil, nos attristées et bien vives condoléances.

GOURDON

Martel

Mariage de M. André Tillard, cultivateur, avec Mlle Louise Boisserie, s.p., domiciliés tous les deux à Martel. Vœux de bonheur.

Décès à Pouchou, commune de Martel, de Mme Maria Roche, 71 ans. Condoléances à la famille.

La Famille dans la nation. — La magnifique exposition de la Famille dont on admire les stands en ce moment à Cahors n'intéresse pas seulement les pères et les mères de famille mais aussi les jeunes ménages et tous ceux qui désirent fonder un foyer. La documentation qu'elle illustre ouvre à tous des perspectives nouvelles sur la situation et la mission de la Famille Française.

C'est le même enseignement qui sera donné dimanche prochain 31 octobre, à 21 heures par la conférence de M. Chevigny à la salle des Fêtes de la Raymondie.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur F. LICHNEWSKI remercient vivement leurs amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie, témoignées lors de la douloureuse épreuve qu'ils viennent de subir.

AVIS DE NEUVAIN

Monsieur Jean COUDERC, Directeur Général de la Banque populaire du Quercy et de l'Agenais, Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller Municipal ; les familles HAUTEFEUILLE et BOULOIS, vous prient d'assister au service de neuvaine de

Madame Jean COUDERC
née HAUTEFEUILLE

qui sera célébré le vendredi 29 octobre 1943 à 9 h. 15 en l'Eglise Cathédrale.

Tisane pour les petits hépatiques

C'est celle qui se prépare comme une tasse de thé avec Vichyflore. Grâce à certaines plantes (boldo, combretum, etc...) et au sel Vichy-Etat qu'elle contient, la tisane Vichyflore décongestionne le foie et augmente la sécrétion de la bile. Nausées, ballonnements, points de côté droit tendent à disparaître. L'intestin fonctionne bien, la digestion s'améliore. Vichyflore, 11 fr. 90 la boîte, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2913.

CREDITS

SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière. A chaque Famille « SA MAISON ». Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction. Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS. Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés
Ecr. : CREDIT MUTUEL
AGRAIRE ET FONCIER
15, Boulevard de la Madeleine
Paris, 1^{er} — Tél. Opé. 76-92
Agent : M. LAVAL à Latronquière

PETITES ANNONCES

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pyrénées René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région. Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N° 3

Vendeur, FIL DE FER recuit, ayant servi une fois, en paquet, possibilité soudure. S'adresser : FRAYSSINET, 6, place Saint-Urcisse, Cahors.

Pour cause départ, très pressé, à vendre BELLE SALLE A MANGER. S'adresser Val-Fleuri, route de Villefranche, Cabes-sut-Cahors.

La plus brillante des carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J. 65, rue de la Victoire, Paris, (9^e)

ETUDE DE MAITRE JEAN FABRE

Licencié en droit
Notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le quatorze octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.), le vingt octobre 1943, volume 786, folio 93, N° 525. Monsieur Etienne-Justin JOUGLAS, hôtellerie, et dame Marie-Suzanne CLOU, son épouse, demeurant à Cahors, Hôtel des Voyageurs.

Ont vendu à : Madame Louise-Blanche MARCILHAC, hôtelière, domiciliée à Paris, 36 bis, rue de Dunkerque (X^e).

Un fonds de commerce de café, hôtel, restaurant, situé à Cahors, avenue Jean-Jaurès et place de la Gare, connu sous le nom de Hôtel des Voyageurs, comprenant le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation, la licence de café, restaurant, attachée à ladite exploitation et le droit au bail des locaux où s'exploite ledit fonds et, généralement, tous droits, y compris la carte professionnelle dont le cédant est titulaire et tous éléments attachés à ladite exploitation. L'entrée en jouissance a été fixée au jour du contrat.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de l'insertion renouvelant la présente à Cahors en l'étude de Maître FABRE, 2, rue Jean-Cavole, où domicile a été élu par les parties à cet effet.

Pour première insertion : J. FABRE.

ETUDE DE MAITRE MERIC

Avoué à Cahors

EXTRAIT D'UN JUGEMENT

DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-trois juillet mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Madame MAURY Marie-Thérèse-Joséphine, épouse de Monsieur LAVERGNE Joachin, adjudant-chef en retraite, ladite dame épicière, demeurant à Montcléra (Lot) ;

Et : Monsieur Joachin LAVERGNE, adjudant-chef en retraite, demeurant à Montcléra (Lot).

Il appert : que la séparation de corps a été prononcée entre les époux LAVERGNE-MAURY aux torts et griefs réciproques des deux époux.

Pour extrait, Cahors, le 21 octobre 1943. Signé : Jean MERIC, Avoué.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZIN
C.O.L. 31.2330. — Coeslant, Cahors
U.O. 3305 — 26-10-43